



A l'attention de M. Jean-René Lecerf
Président du Conseil départemental du Nord

Lille, le 28 février 2018

objet : préavis de grève du 8 mars 2018

Monsieur le président,

La CGT des personnels du Département du Nord dépose un préavis de grève pour le jeudi 8 mars 2018. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires des services du Conseil départemental du Nord.

Ce préavis est motivé par les raisons suivantes :

- la persistance des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes
- l'absence de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles
- les propos inadmissibles tenus publiquement par le Président d'une des plus grandes collectivités territoriales de France le 20 février dernier

Nous constatons que nombre des engagements pris en 2017 n'ont pas été suivis des faits :

- la réalisation d'un diagnostic sur les inégalités professionnelles au Département avec un partenaire spécialisé
- la communication institutionnelle sur ce qu'est une violence sexiste et/ou sexuelle, et la mise en place de sanctions exemplaires en cas de délit
- la réalisation d'une notice sur les critères prohibés (et les bonnes pratiques) par rapport au recrutement et à l'évaluation, à communiquer aux deux parties (et pas qu'aux chefs !) l'information sur les effets en termes de carrière et de retraite, en cas de passage à temps partiel ou de prise de congés familiaux
- la mise en place de la communication épiciène (celle qui permet de ne pas parler que des hommes)
- la mise en place d'une charte des temps (interdiction des réunions avant 9h et après 18h, etc.) et droit à la déconnexion (blocage de e-mails tardifs, etc.)

Nous nous mobiliserons pour

- L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés, des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités
- la mise en œuvre de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité, et en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel sur le lieu de travail
- L'application pleine et entière du protocole du 8 mars 2013, relatif à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la fonction publique
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine (primes, paiement des heures supplémentaires), avec en particulier un plan d'ampleur pour la reconnaissance du métier d'assistant.e familial.e
- L'absence de pénalisation tant sur les rémunérations que sur la carrière pour les collègues n'ayant pu avoir leur entretien annuel d'évaluation (en particulier en cas de congé de maternité)
- L'absence d'incidence sur les RTT durant les congés parentaux (maternité, paternité, adoption)
- L'encadrement de la mobilité professionnelle et des recrutements par des dispositifs collectifs & égalitaires (CAP mouvement)
- la suppression des critères sexistes dans les fiches de poste et les évaluations (ex. savoir être)
- la reconnaissance des exigences émotionnelles (accueil du public, implication lourde auprès des usagers et des usagers...) dans les risques professionnels
- des aides plus importantes au financement des modes de garde, de la scolarité et des études (notamment périscolaire)
- des autorisations d'absence pour le suivi de grossesse... pour les futurs pères aussi !
- que le Président revienne sur sa déclaration insultante du 20 février

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations syndicales.

Pour la CGT
Paul Heems
Secrétaire Général